

cultures sur ce sol avaient beaucoup avancé avant que celles dépendant des conditions naturelles eussent commencé à pousser. Nous avons adopté pour principe de nous procurer de chaque irrigateur un relevé concis des résultats obtenus, et nous nous proposons de publier le tout sous la forme d'un bulletin condensé, pour que chacun d'eux puisse avoir le bénéfice de l'expérience des autres. On espère que cet échange de renseignements sur l'irrigation, sur les espèces de cultures et leurs rendements, joint aux indications fondées sur les méthodes et leurs résultats en d'autres pays, que nous sommes en mesure de donner, aidera nos colons à comprendre un système qui est comparativement nouveau pour la plupart d'entre eux.

APPLICATION DE LA LOI SUR L'IRRIGATION AU NORD-OUEST.

Les modifications à la loi sur l'irrigation au Nord-Ouest, dont il est question plus haut, contiennent une disposition portant que les requêtes, plans, profils, devis, etc., produits avec les demandes de droits d'utilisation de l'eau, doivent d'abord être soumis à un employé de ce département (à Calgary) pour qu'il les examine, avant qu'ils soient envoyés au ministère, et comme il était évident que l'application de ces dispositions de la loi nécessiterait beaucoup d'ouvrage de bureau, on décida au printemps de déléguer ces fonctions à M. J. S. Dennis, inspecteur en chef des arpentages, qui, l'année précédente, avait fait cette besogne tout en exerçant la surintendance des études topographiques d'irrigation. A son arrivée à Calgary en mai dernier, M. Dennis a établi le bureau d'irrigation, et son rapport sur les opérations de la saison, que contient une des annexes qu'on trouvera plus loin, fait voir avec quelle rapidité ce mouvement d'irrigation s'étend dans toute cette région, et comme le travail d'administration qui s'y rattache prend de grandes proportions. De fait, ce travail a augmenté si rapidement qu'on a jugé nécessaire de laisser M. Dennis à Calgary au lieu de le rappeler à Ottawa à la fin de la campagne de cette été, et en octobre il y a transféré son quartier général.

ÉTUDES TOPOGRAPHIQUES D'IRRIGATION.

Les études générales d'irrigation commencées l'année dernière se sont continuées sous la surintendance de M. Dennis. La campagne a été conduite par deux divisions opérant l'une et l'autre dans l'Alberta. La division A s'est occupée des niveaux généraux et des investigations topographiques qui en dépendent pour permettre de localiser les espaces irrigables, en mesurant aussi la décharge des différents cours d'eau afin de déterminer la masse d'eau utilisable pour rendre ces terrains cultivables. Cette division a également achevé pendant la saison le tracé du canal d'irrigation de Sainte-Marie, d'une quarantaine de milles de longueur, qui prend sa source dans la rivière de ce nom près de la frontière internationale, et qui est destiné à arroser une étendue considérable au sud et à l'est de Lethbridge. Elle a fait autant pour le canal d'irrigation de la rivière de l'Arc, d'environ trente-quatre milles de longueur, lequel prend sa source dans la rivière de l'Arc près de la ville de Calgary, et est destiné à desservir la région avoisinant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Calgary et Medicine-Hat. Ces études topographiques ont été faites pour démontrer à l'évidence que les eaux de ces rivières peuvent être utilisées pour l'irrigation des terres en question, et bien que les rapports à cet effet ne soient pas encore terminés, je suis bien aise de constater qu'on a maintenant la certitude que ces canaux peuvent arroser de vastes surfaces, et que les travaux projetés peuvent être exécutés à des frais modérés.